

COMMUNE DE VOID-VACON

**L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 19h00**, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

**Etaient présents** : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Madame DEGRIS Monique, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur LANOIS Vincent, Madame BERTIN Sabine, Madame LANG Emmanuelle, Madame PINTAURI Angélique, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel.

**Absents avec pouvoir** :

Monsieur GENTER Bernard donne pouvoir à Monsieur GAUCHER Alain  
Madame PAUL Delphine donne pouvoir à Monsieur GRISVARD Joël  
Madame DE PRA Catherine donne pouvoir à Madame LANG Emmanuelle  
Monsieur HENRY Christophe donne pouvoir à Madame BERTIN Sabine  
Madame LIEGEOIS Isabelle donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie  
Madame BOKSEBELD Virginie donne pouvoir à Monsieur ROUX Patrice

**Absent sans pouvoir**: Monsieur LHERITIER Jean-Paul

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GAUCHER Alain et Madame BERTIN Sabine ont été élus **secrétaires**.

**Date de convocation** : 26 juin 2017

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 03/07/2017 et affiché le compte-rendu de cette séance le 03/07/2017
--

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2017
- Achat de la parcelle BH502 et d'une partie des parcelles BH396 et BH501 afin de constituer l'emprise pour l'aménagement de la voie de circulation secteur Clair de Lorraine – Retrait de la délibération n°17-30
- Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Trousses
- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
- Décisions prises en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2017**

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

**Délibération n° 17-35 : Achat de la parcelle BH502 et d'une partie des parcelles BH396 et BH501 afin de constituer l'emprise pour l'aménagement de la voie de circulation secteur Clair de Lorraine – Retrait de la délibération n°17-30**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la voie de circulation secteur Clair de Lorraine, il est nécessaire d'acquérir les parcelles BH 502 (19 centiares) appartenant à Vincent FERRY et d'une partie des parcelles BH396 (59 centiares) et BH501 (4 ares et 61 centiares) appartenant à CLAIR DE LORRAINE. L'assemblée a déjà délibéré le 14 juin dernier mais les surfaces étaient erronées.

Madame le Maire propose de verser 1 euro symbolique pour l'acquisition de la parcelle BH 502 (19 centiares) appartenant à Vincent FERRY et verser 1 euro symbolique pour la partie des parcelles BH396 et BH501, d'une contenance globale de 4 ares et 120 centiares appartenant à CLAIR DE LORRAINE

Après délibération, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** des membres présents ou représentés:

- **de retirer** la délibération n°17-30 prise lors de la séance du 14 juin 2017 contenant des surfaces erronées
- **d'acquérir** à l'euro symbolique la parcelle BH 502 (19 centiares) appartenant à Vincent FERRY
- **d'acquérir** à l'euro symbolique la partie des parcelles BH396 et BH501 (respectivement d'une contenance de 59 centiares et 4 ares et 61 centiares) appartenant à CLAIR DE LORRAINE.
- **dit** que les frais seront à la charge de la Commune
- **charge** le Maire d'effectuer toutes démarches pour finaliser cette transaction.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n° 17-36: Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Troussey**

Vu l'article L.153-16 du code de l'urbanisme soumettant le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour avis aux personnes publiques associées et notamment aux communes limitrophes,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Troussey en date du 27 avril 2017 arrêtant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de Troussey reçu pour avis le 17 mai 2017,

Considérant que cet avis doit parvenir à la commune de Troussey dans un délai de trois mois après cette réception,

Madame le Maire présente le projet du Plan Local d'Urbanisme de Troussey et propose d'émettre un avis défavorable à cause d'une mauvaise qualification de deux lieux-dits. En effet, il avait été décidé par le SIVU Val Sud Meuse dans les années 90 que les lieux-dits « Famille aux champs » et « Ressonvaux » deviendraient des zones Nx (secteur d'activités économiques) lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Troussey. Tous les réseaux routiers ont été aménagés dans ce sens. Or, dans le projet de PLU présenté, ces lieux-dits sont situés en zone A (zone agricole).

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, **émet un avis défavorable** sur le Plan Local d'Urbanisme de Troussey à cause de la qualification des lieux-dits « Famille aux champs » et « Ressonvaux » en zone A (zone agricole) et non en zone Nx (secteur d'activités économiques).

**Délibération n° 17-37 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux**

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n°2017-1354 du 20 juin 2017 fixant le mode de désignation ainsi que le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs

Madame le Maire rappelle qu'auront lieu le 24 septembre 2017 les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil Municipal. Cette désignation doit avoir lieu le 30 juin 2017.

**COMMUNE DE VOID-VACON****Délibération n° 17-37 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (suite)**

Le Conseil Municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants qui seront élus en même temps sur une même liste selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Il est important de souligner qu'un bureau électoral doit être institué au début du scrutin. Celui-ci est présidé par le Maire.

Il comprend en outre :

- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin et le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Ainsi Madame le Maire propose de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Le bureau électoral était composé de :

- Madame Sylvie ROCHON, Maire

Pour les conseillers municipaux les plus âgés de :

- Madame Monique DEGRIS
- Monsieur Alain GAUCHER

Pour les conseillers municipaux les plus jeunes de :

- Monsieur Samuel HONORE
- Monsieur Anthony HUSSON

La secrétaire de séance étant Madame Sabine BERTIN

Une seule liste a été déposée en vue de l'élection des délégués sénatoriaux : la liste VOID-VACON pour tous.

**Résultats de l'élection :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 17

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

A l'issue du scrutin ont été déclarés élus :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>
GAUCHER	Alain	Délégué
ROCHON	Sylvie	Délégué
GRISVARD	Joël	Délégué
PAUL	Delphine	Délégué
LHERITIER	Jean-Paul	Délégué
LANG	Emmanuelle	Suppléant
GENTER	Bernard	Suppléant
LIEGEOIS	Isabelle	Suppléant

### **Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► Marché de fourniture: Remplacement de l'amplificateur de la sono confié à la société DSE pour un montant de 479,00 € HT

► Marché de fourniture: Achats de fournitures scolaires à la société SAVOIRPLUS pour un montant global de 2 589,80 € TTC pour l'école élémentaire et pour un montant de 1 209,37 € TTC pour l'école maternelle

► Marché de travaux: Renouvellement de branchement de l'eau potable au 18 rue le Parterre confié à la société SAUR pour un montant de 2 842,34 € HT

► Marché de service: Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace culturel et touristique consacré au fardier de Cugnot attribué au groupement Julien DEFER / Agnès RIES / Frédéric LEMARQUIS / NEO-DOMUS DESIGN / SIGMA / EOLE pour un montant de 68 750,00 € HT (tranche ferme et tranche optionnelle)

► Décision de restituer l'intégralité de la caution de 400 euros à Monsieur GAILLARD Julien et Madame COLLET Nancy suite au logement du 37 rue Louvière (F2) rendu en bon état

► Marché de fourniture: Achats de différents panneaux de signalisation à la société SIGNAUX GIROD EST pour un montant global de 1 899,57 € HT

► Marché de fourniture: Achat de filets pare ballon à la société CASAL SPORTS pour un montant global de 120,00 € HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

### **Questions diverses**

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40**

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2017**

**Délibération n° 17-35** : Achat de la parcelle BH502 et d'une partie des parcelles BH396 et BH501 afin de constituer l'emprise pour l'aménagement de la voie de circulation secteur Clair de Lorraine – Retrait de la délibération n°17-30

**Délibération n° 17-36** : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Troussey

**Délibération n° 17-37** : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

**Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	<b>Procuration à Alain GAUCHER</b>
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	<b>Procuration à Patrice ROUX</b>
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	<b>Absent</b>
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	<b>Procuration à Emmanuelle LANG</b>
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	<b>Procuration à Sabine BERTIN</b>
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	<b>Procuration à Joël GRISVARD</b>
Isabelle LIEGEOIS	<b>Procuration à Sylvie ROCHON</b>
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	